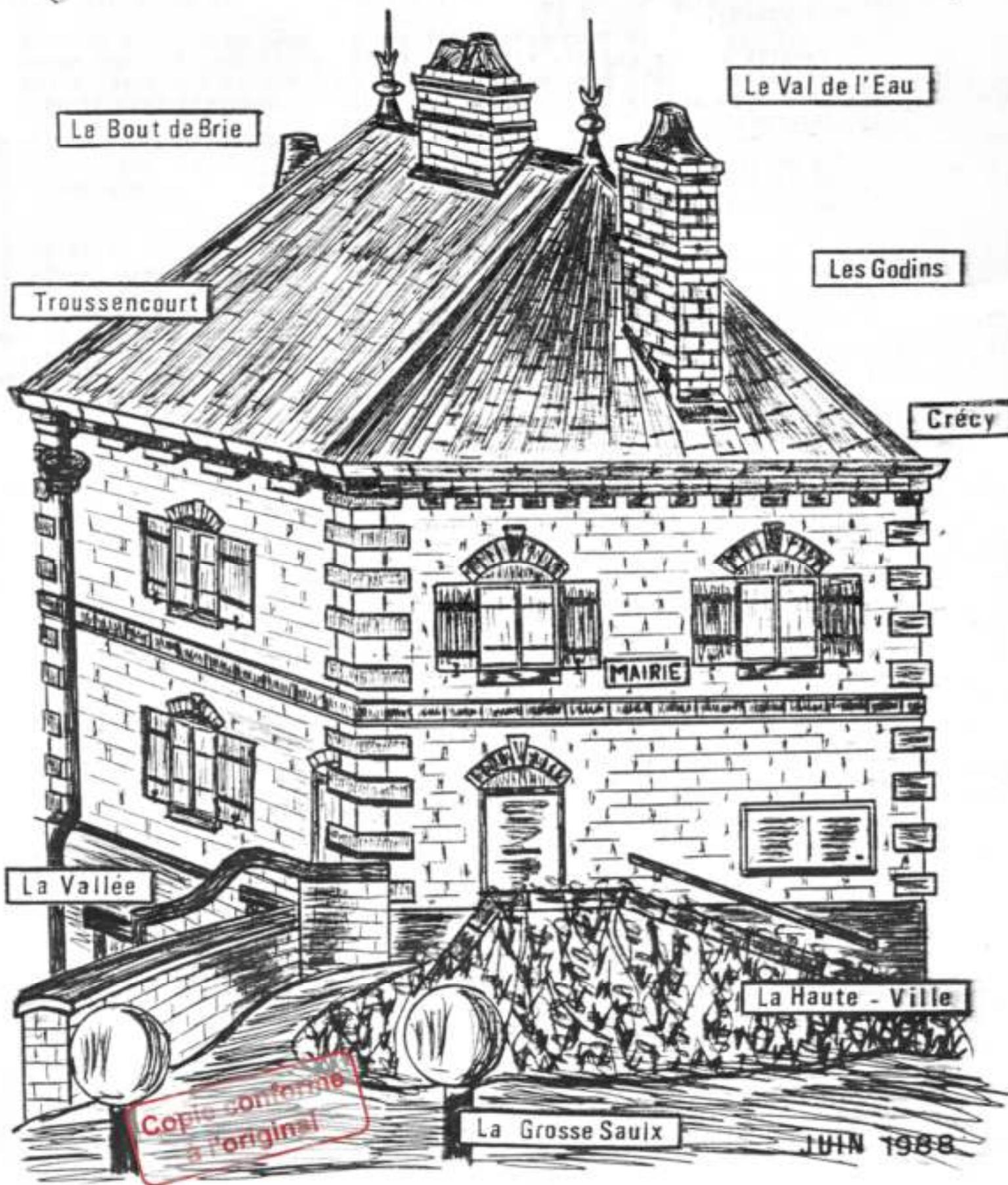


St SULPICE

INFORMATIONS



LE MOT DU MAIRE

Le 29 Mai nous avons célébré la Fête des Mères à Saint Sulpice. Une petite cérémonie s'est déroulée à la salle des fêtes le samedi.

Sur ma proposition, il y a quelques mois, huit mères de famille de six enfants et plus ont été contactées. Six ont répondu et après enquête par les Services de la Préfecture chargés d'instruire les demandes, le diplôme de la médaille d'argent leur était décerné.

La municipalité, aidé du Bureau d'Aide Sociale leur offrit la médaille et un bouquet. Les familles qui le désiraient avaient assisté dans l'après midi à une représentation de marionnettes. La cérémonie se termina par un vin d'honneur.

Une bonne nouvelle pour les usagers de la rue de la gare, par temps de pluie, ils ne "pataugeront" plus dans l'eau, surtout vers le bas de la rue. Côté droit en descendant, des bordures de trottoir vont être installées ainsi qu'un trottoir à la suite du lotissement. Les eaux seront captées dans un égout en bas de la rue de NOailles. Du côté gauche une partie seulement pour cette année dans le bas, sera dotée d'un caniveau pour garder à la chaussée une largeur convenable (5 m 50)

Ces travaux sont financés par les fonds propres de la commune et une subvention du Conseil Général de 50 %:

Pendant la durée de ces travaux, c'est à dire en aout ou septembre, je demande aux usagers et aux riverains de la patience et de l'indulgence et tout ira bien.

SORTIES DES ECOLES

De mauvaises notespour les parents !

Il est navrant de constater que les mesures d'interdiction de stationner Rue des Ecoles, prises dans le SEUL SOUCIS DE SECURITE DES ENFANTS, à l'heure de la sortie coïncidant avec le passage du car, continuent à ne pas être respectées et en particulier par leurs PROPRES PARENTS

- Question aux parents concernés ,

" Si votre enfant est victime d'un accident, serez- vous en paix avec votre conscience ?

Un beau sujet de réflexion !

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

=====

LUNDI DE 15 h à 18 h 30 mn
MERCREDI DE 14 h 30 à 18 h
VENDREDI DE 15 h à 17 h
SAMEDI DE 8 h 30 Mn à 10 h précises.

Téléphone 44 81 11 25

§§§§§§§§§§§§§§§§

ETAT CIVIL

NAISSANCES

MAQUIN Lionel	né le 1er mars 1988	à Beauvais
GODAU Yann	né le 13 Mars 1988	"
TURPAULT Léo-Paul	né le 13 Mars 1988	"
DURIN Chrystelle Stéphanie	né le 1er Avril "	Tremblay les Gonesse 95
ZYGMUNT Florian Stéphan	né le 6 Mai 1988	Beauvais
ZYGMUNT Maxence Emile	né le 6 Mai 1988	"

Nous attirons votre attention sur les délais d'instruction des dossiers de demandes de cartes d'identité ou de passeports, qui, à l'approche des vacances se trouvent considérablement allongés du fait du nombre de demandes et du manque de personnel à la Préfecture. En conséquence nous vous demandons de prendre vos dispositions au moins trois semaines avant votre départ.

BUDGET PRIMITIF 1988
 =====

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à
 1 340 806 Frs

Dépenses de gestion

600 - Fournitures diverses	75 000
610 - Frais de personnel	354 250
620 - Impôts et taxes	1 000
630 - Entretien, Assurances	344 500
640 - Contingent Aide Sociale et participations communales	155 450
650 - subventions	56 775
660 - Autres dépenses	67 095
670 - Intérêts des emprunts	89 510
680 - Charges exceptionnelles	44 600
820 - Charges antérieures	4 700
830 - Prélèvement p/dépenses investiss ^t	<u>147 926</u>
	1 340 806

Les postes principaux des recettes se situent :

740 Dotations	559 766
770 Contributions directes *	605 073

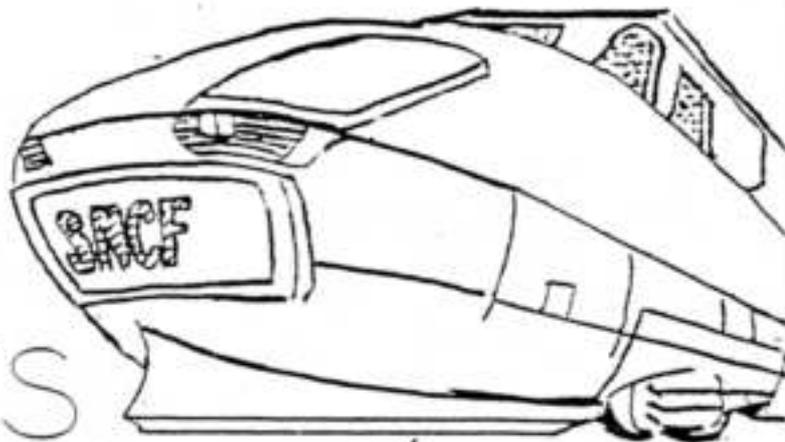
* Celles -ci sont obtenues de la façon suivante :

	Bases notifiées	Taux	Produit
TAXE D' HABITATION	2 554 720	8.44 %	215 618
FONCIER BATI	1 318 070	14.57 %	192 043
FONCIER NON BATI	326 830	35.50 %	116 025
TAXE PROFESSIONNELLE	925 910	8.79 %	81 387
			<u>605 073</u> =====

Comme vous pouvez le constater les taux appliqués dans les rôles sont maintenus depuis plusieurs années. Le Conseil Municipal ayant le souci constant de ne pas accroître la pression fiscale de la commune.

N.B Pour plus de renseignements ou de détails nos contribuables peuvent s'ils le désirent, consulter ce budget en Mairie.

TRANSPORTS



Horaires des trains desservant la gare de St SULPICE - AUTEUIL . Valable du 29/5/88 au 28/9/88 .

vers PARIS			vers NEAUVAIS		
du LUNDI au VENDREDI	SAMEDIS	DIMANCHES et Fêtes	du LUNDI au VENDREDI	SAMEDIS	DIMANCHES et Fêtes
5.15 *	5.15 *		7.35	7.35	
6.01 *			8.36 (1)	8.36 (1)	
6.23			8.46 (2)	8.46 (2)	9.52
6.41			10.24		
7.11		7.16	13.40	13.40	
7.37 *	7.37 *		14.20	14.27	14.20
11.01 *			16.28		
12.14 *	12.14 *		17.51		
	13.53 *		18.08	18.08	18.08
15.08 *	15.08 *	15.08 *	18.24		
15.59 *			18.54		
17.10 *		17.19	19.22	19.22	19.22
18.53 *	18.53 *	18.33	19.42		
		19.58 *	(3) 19.59 sauf VE	19.57	19.57
			20.23 VE		
			20.55	20.55	20.55
					22.27

* changement de train à Persan-Beaumont

- vous renseigner
- vous établir vos billets
- vous retenir des places, des couchettes ou des wagons-lits
- vous retenir un train + hôtel
un train + auto ou moto
- vous établir des cartes de réduction, etc ...

En gare de St SULPICE, C'est POSSIBLE

- (1) Jusqu'au 1/7 et à partir du 5/9
- (2) du 4/7 au 3/9
- (3) sauf 13/7, 14/7 et 15/8

Largare de St SULPICE

Tél - 44 81 11 07

est ouverte du Lundi au Vendredi
de 5 H 45 à 21 H 00

est fermée les Samedis, Dimanches et Fêtes

AUTOROUTE A 16

=====

Un projet dans lequel notre commune se trouve largement impliquée et qui provoque, inquiétudes, réactions et discussions passionnées. Que le projet, en gestation depuis plus de 10 ans vienne d'entrer dans sa phase active en vue d'aboutir à court terme à la réalisation de l'ouvrage n'étonnera personne.

La surprise se situe par contre au niveau de la tournure précipitée des événements quant à la définition du tracé.

En effet parmi les trois hypothèses de tracé initiales, les Pouvoirs Publics après avoir longtemps marqué leur préférence pour le tracé C (dans l'axe de la Nationale I) ont en définitive limité leurs options entre le tracé A et B, notre territoire étant dans les deux cas concerné. Les différents aspects du projet avaient jusqu'à présent fait l'objet d'informations et de concertations de toutes les parties en cause. La décision définitive ne devait intervenir que fin juin à début juillet 1988.

Or contre toute attente et sans informations préalables, les Pouvoirs Publics décidaient unilatéralement en date du 3 mai 1988 d'opter pour le tracé A mettant ainsi devant le fait accompli les élus communaux et départementaux.

Dans ces conditions, devant cette accélération soudaine et inexplicable du processus engagé, la Municipalité ne disposant pas d'éléments suffisants pour apporter les apaisements et les garanties que réclament à juste titre nos concitoyens a décidé après délibération de marquer son hostilité au passage de l'Autoroute A 16 sur le territoire de notre commune, les intérêts des riverains et les mesures indispensables à la réduction maximum des nuisances n'ayant pas été prises en considération.

La population de Saint Sulpice sera tenue informée sur l'évolution future de cette affaire.

0_0_0_0_0_0_0_

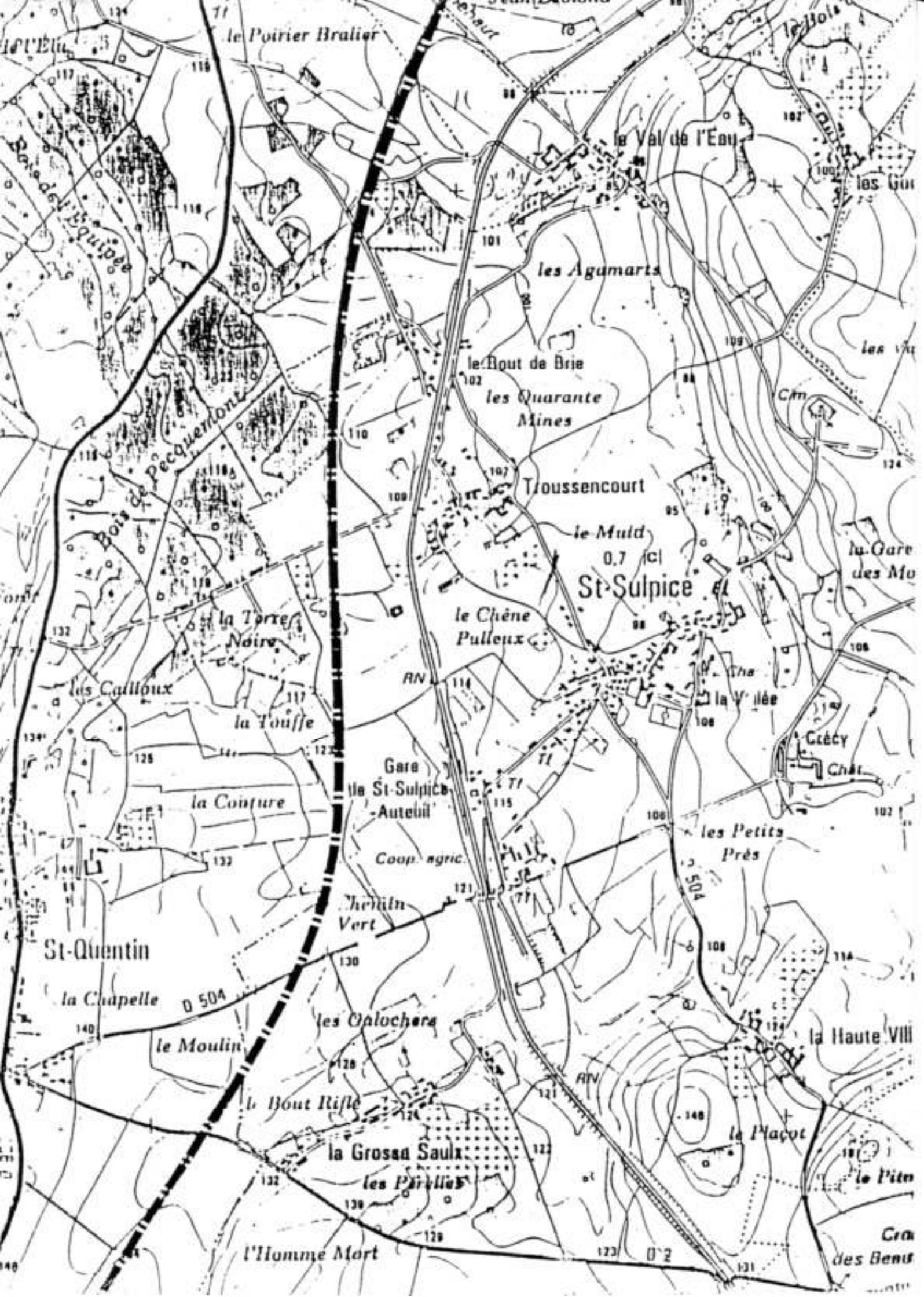
TEXTE DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 Juin 1988 à 20 h 30

Dont ampliations seront adressées au Président du Conseil Général à la Direction Départementale de l'Équipement et à la Sous Préfecture.

Le tracé de l'autoroute venant de paraître, et compte tenu des passions qu'il déchaîne, le Conseil Municipal après délibération,

- constate, compte tenu des informations qui lui ont été communiquées en ce qui concerne le projet d'implantation de l'Autoroute A 16, être mis devant le fait accompli et notamment en ce qui concerne les nuisances qui en découleront pour les riverains.

- il estime dans ces conditions en l'absence de toutes informations sur les modalités d'exécution de l'ouvrage et des garanties données aux habitants de St Sulpice, ne pouvoir accepter une telle réalisation et s'oppose, jusqu'à plus ample informé, au passage de l'Autoroute A 16 sur le territoire de la commune de St Sulpice.



A plusieurs reprises nous avons, au chapitre des nuisances abordé le problème tenace et grandissant du BRUIT, et plus particulièrement des bruits de voisinage.

Jusqu'à présent les moyens de lutte contre ce phénomène relevaient pour une part importante, du seul appel au sens civique des citoyens, démarche qui en France, il faut le reconnaître, confine à la naïveté profonde

Les conditions se trouvaient donc réunies pour que les Pouvoirs Publics adoptent de nouvelles mesures en vue de réprimer plus efficacement et plus rapidement les abus.

En effet, le code Pénal ne sanctionnait jusqu'alors que les auteurs de bruits, tapages ou attroupements nocturnes troublant la tranquillité des habitants et appelés plus couramment : "TAPAGE NOCTURNE"

Or désormais, à la suite du décret ministériel du 5 Mai 1988 (paru au Journal Officiel du 6 Mai 1988) Quiconque sera l'auteur d'un bruit de voisinage dépassant les normes permises encourra des sanctions QUELLE QUE SOIT L'HEURE DE LA JOURNEE .

Le nouveau décret stipule que toute personne qui aura été à l'origine de bruits dont l'émergence perçue par autrui est supérieure aux valeurs limites admises, sera sanctionné au minimum par une amende de 3ème classe (de 600 à 1300 Frs) et de 4ème classe (de 1300 à 2500 fr) en cas de récidive et ce, indépendamment des dommages-intérêts pouvant être à juste titre être réclamés par les victimes.

Parmi les troubles de voisinage, le bruit vient en tête des préoccupations des français, et pourtant il s'agit d'un problème dont chaque citoyens détient en définitive, pour une grande part la solution dans la mesure où il relève des notions les plus élémentaires de savoir-vivre, fruit de ce que, suivant le langage populaire, l'on appelle : une bonne éducation.

SOMMES NOUS CONCERNES A SAINT SULPICE ?

Oui hélas! tout particulièrement et ce en dépit des rappels répétés aux règles qu'impliquent la vie en communauté et le droit à la tranquillité d'autrui.

Nos concitoyens se plaignent notamment du non respect de l'arrêté municipal du 25 Juillet 1985, concernant l'utilisation des tondeuses à gazon, pas plus qu'ils n'apprécient les aller et retour répétés sous leurs fenêtres de cyclomoteurs pétaradants ou les chiens hurlant toute la journée en l'absence de leurs maîtres.

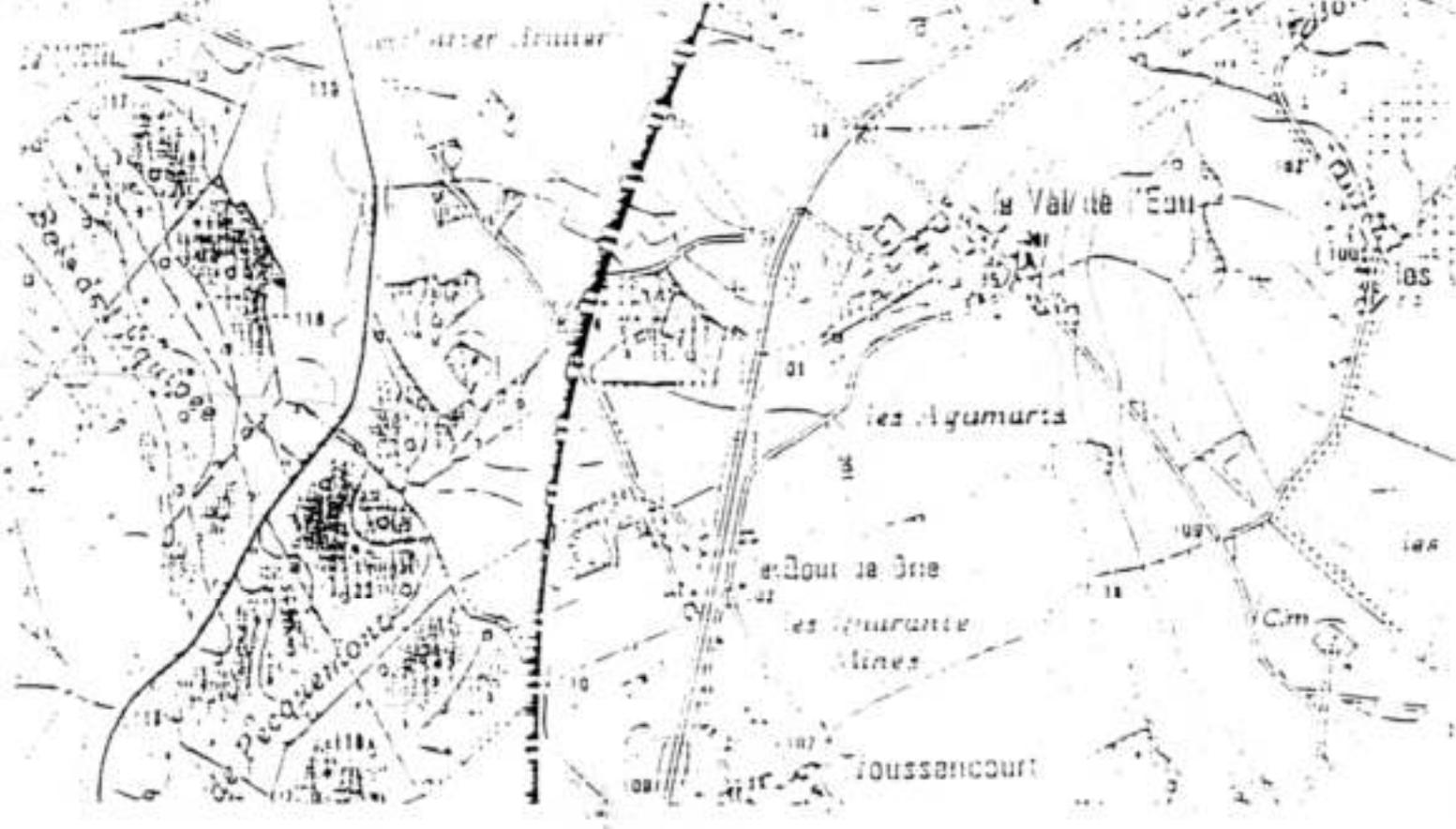
A chacun d'opter en toute connaissance de cause :

- l'inconscience, les contraintes et les sanctions d'une part,

- le triomphe de la raison et du bon sens d'autre part.

La Municipalité a fait son choix ! et vous ?

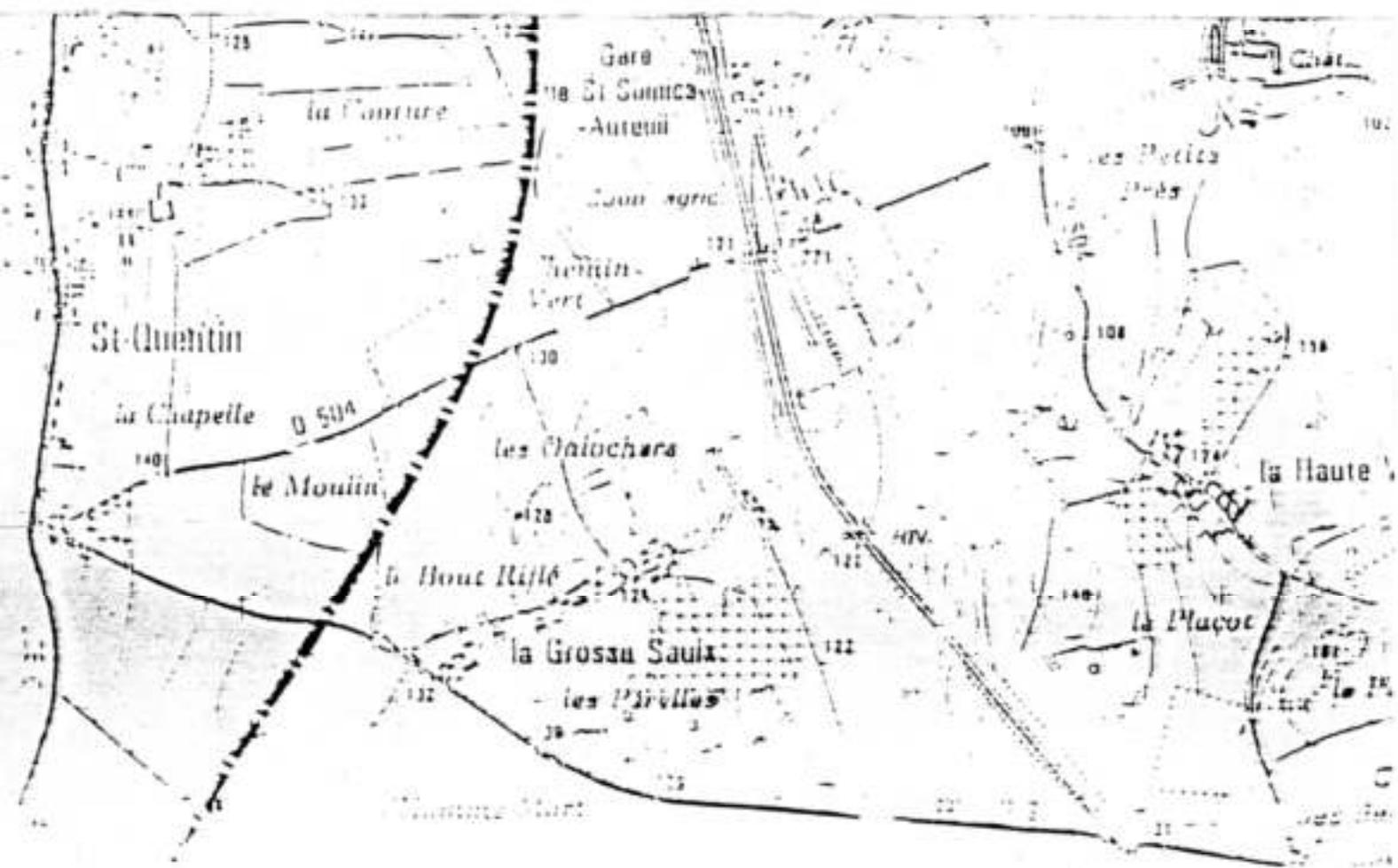
..... Le même sans doute si vous savez fixer les limites de l'exercice de vos libertés là où commencent celles d'autrui .



ASSOCIATION POUR LA DEFENCE DE L'ENVIRONNEMENT DE
 SAINT SULPICE ET SA REGION.

Pour tout renseignement concernant cette nouvelle association,
 prière de s'adresser à Mme OSTOWSKI.

Le val de l'eau à ST SULPICE - Tél 44 48 92 48.



A.S. ST SULPICE

+++++

JUDO :

La saison 87/88 arrivant à son terme, a vue nos jeunes se classer aux places d'honneur, lors des compétitions officielles auxquelles ils ont participé . Ainsi, la section Judo s'est classée 11ème sur 23 clubs participants. Félicitations à nos judokas et nous espérons les retrouver nombreux dès le mois de septembre, afin de continuer leurs efforts et de briller aux places d'honneur de l'Oise.

GYM:

Excellente année pour la Gym Volontaire qui reprendra début septembre dans le même enthousiasme avec ses nombreux participants.

Nous vous annonçons comme vous le savez déjà:

- Que la section boules est prête à vous accueillir nombreux sur son terrain à côté de la salle des fêtes....
- Ainsi que la section tennis de table "ping pong" ouvert à tous.

Pour ces 2 sections, veuillez contacter pour tous renseignements:

pour les boules

Mr DELAHAY ANDRE TEL: 44 48 92 87

pour le ping pong

Mr RUELLAN JEAN LOUIS 44 81 22 85

TOUTES CES ACTIVITEES ANCIENNES OU NOUVELLES REPRENENT
DEBUT SEPTEMBRE.

LE BUREAU

ST SULPICE

FETE du 3 et 4 Septembre

3 Sept. 21h30 (SOUS CHAPITEAU)

▶ SOIREE DANSANTE avec

Animation Normandie et France-Inter. (a)

4 Sept

▶ 10h. FOIRE 18h.

▶ 15h. FESTIVAL des RECORDS

▶ 17h30. FETE de la BIERE
entrée gratuite

FETE FORAINE le week-end

Renseignements 448311197-1220

Soirée Dansante : dès maintenant,
vous pouvez réserver. (entrée 80[€] et 40[€]
de 14 à 18 ans; gratuit pour les moins de 14 ans accompagnés; table 5[€] par personne)

Les Records : participation de tous
les projets sont à présenter au C.F.C.L. Homologation possible le 4 septembre.

(a) sous réserve

FOOTBALL-CLUB

La saison 1987/1988 est morte, vive la saison 1988/1989.

En effet encore une saison terminée, une saison moyenne au cours de laquelle il a manqué un "petit rien" à notre équipe SENIORS pour lui permettre d'accéder à la troisième division.

Nos équipes de jeunes (minimes, pupilles), au cours de leurs championnats respectifs, ont eu des fortunes diverses selon les journées et les scores réalisés importants en leur faveur ont leur defaveur.

Il nous faut donc penser à la prochaine rentrée qui aura lieu pour les SENIORS le 04 SEPTEMBRE prochain à l'occasion du premier tour de la coupe de l'Oise, sans doute sur le terrain de SAINT-SULPICE (là, c'est le District qui décide suivant le tirage au sort).

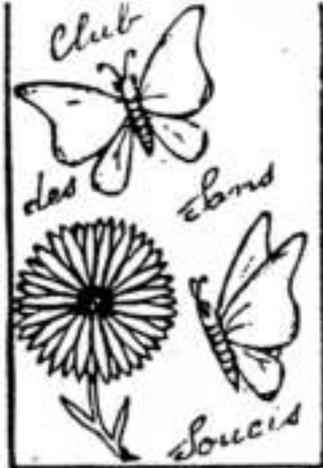
Le F. C. - SAINT-SULPICE engagera aussi en championnat des équipes de jeunes et cela en fonction du nombre de joueurs dans chaque catégorie qui auront manifesté leur désir de défendre les couleurs "Vert et Blanc".

En terminant, nous remercions les joueurs, dirigeants et bénévoles qui, par leurs aides diverses, ont permis et permettront dans l'avenir, à notre club de foot de continuer à défendre nos couleurs sur les terrains de l'oise.

Merci à tous ceux qui, par leur présence, à notre "soirée choucroute" qui a obtenu un franc succès, ont manifesté leur sympathie à notre club.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances avant de nous retrouver au terrain de la rentrée.

CLUB DES SANS SOUCIS
SAINT-SULPICE
OISE



Pendant ce premier semestre de 1988, nos adhérents se sont encore retrouvés pour leur réunions hebdomadaire et pour des sorties toujours intéressantes et enrichissantes.

En Janvier, une quarantaine de personnes a fait le voyage en car jusqu'à Paris où, grâce aux relations exceptionnelles d'un de nos adhérents nous avons été reçus à l'Hotel de Ville de Paris. Un chaleureux accueil nous a été réservé pour la visite de ce grand monument parisien. Le restaurant "Le Pénitencier" a reçu tout notre groupe autour d'un excellent déjeuner-spectacle, spectacle plein de charme et d'humour.

Comme chaque année, un repas amical a eu lieu le 15 Mars à la Salle des Fêtes. Ambiance assurée.

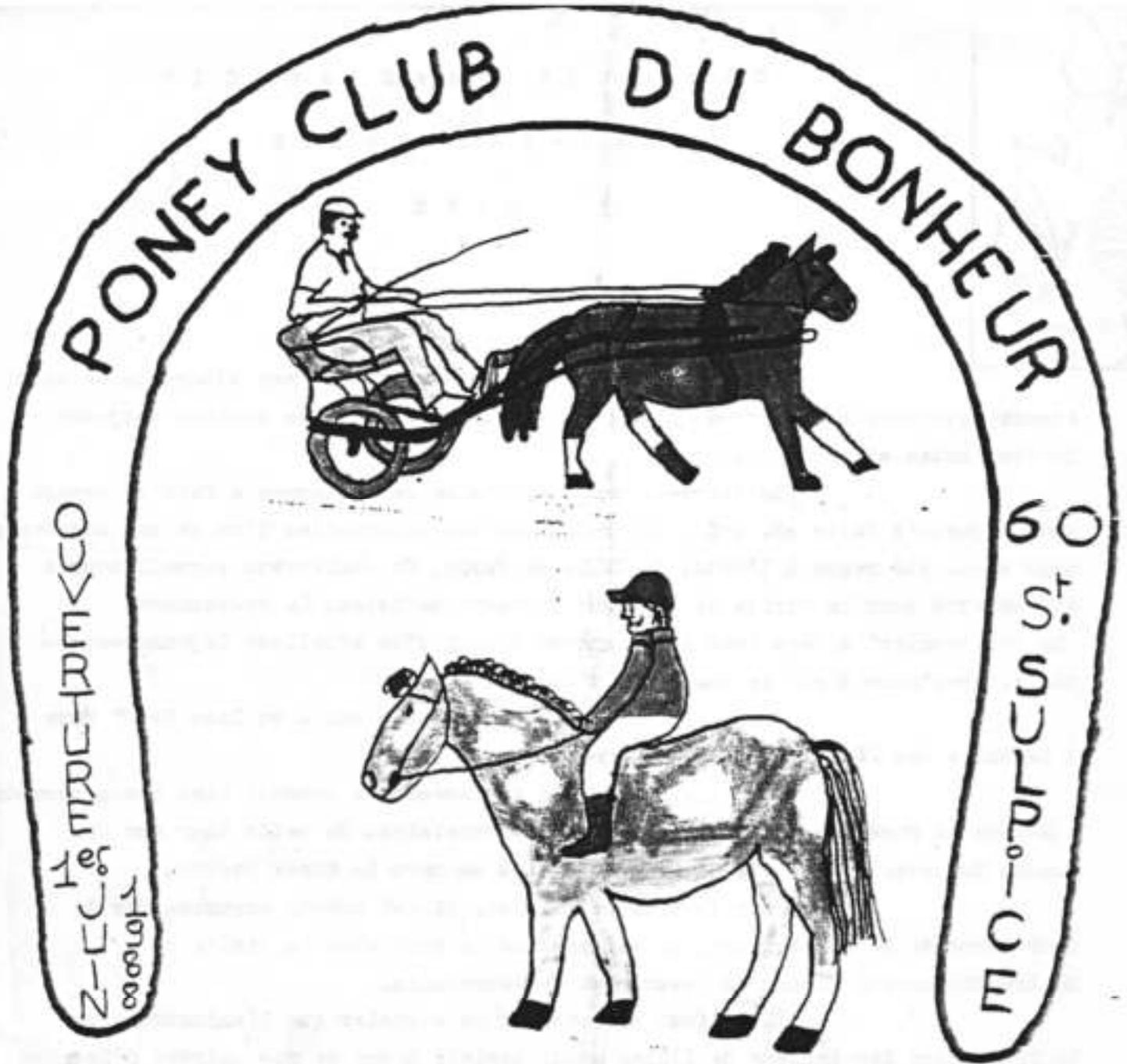
En Avril, un second déplacement a conduit bien des adhérents à Sèvres au Musée de la Céramique et de la Porcelaine. Un petit tour sur les grands boulevards de Paris et le groupe a vu ou revu le Musée Grévin.

Pour le mois de Juillet, il est prévu, organisé par le Club Perce-Neige d'Abbecourt, un voyage dans le Nord avec la visite du Centre Historique Minier de Lewarde et de Wavrechain.

Il ne faut pas oublier de signaler que l'animatrice de la Fédération des Anciens de l'Oise ayant assisté à une de nos soirées d'Octobre, nous a sollicités pour en faire une représentation partielle devant les adhérents du Club de Villers Vicomte et de plusieurs autres clubs voisins présents à cette matinée. Ce que nous avons fait avec beaucoup de plaisir le Dimanche 17 Avril.

Comme vous le voyez, malgré les années qui passent, nous restons toujours aussi dynamiques et enjoués et souhaitons à tous de suivre notre exemple et de continuer, malgré les aléas de la vie, de vivre dans la joie et la bonne humeur.

L'époque des grandes évasions vers la mer ou la montagne arrive à grands pas. Espérons que le soleil prodiguera ses rayons bienfaisants à tous. Nous profitons de la place qui nous est donnée dans ce bulletin pour vous souhaiter de bonnes vacances, loin de tous les soucis quotidiens.



Découverte du PONEY
 Enseignement traditionnel et
 Jeux équestres
 Monitrice Diplômée d'Etat
 Affilié au Poney Club de
 France . Attelage, Promenade
 JO et GABY Stages
 (16) 44.81.10.16